

Conseil communal

Programme de législature

2021-2026

NOVEMBRE 2021



Estavayer, une Commune vivante et dynamique

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Préambule | 3 |
| 2. Etat de situation initial | 4 |
| 2.1. Analyse de la situation | 4 |
| 2.2. Principaux défis | 7 |
| 2.3. Valeurs | 8 |
| 3. Intention stratégique | 9 |
| 4. Concrétisation de l'intention stratégique | 10 |
| 4.1. Quatre défis principaux à relever | 11 |
| 4.1.1 Accompagner l'évolution démographique | 11 |
| 4.1.2. Promouvoir l'économie | 12 |
| 4.1.3. Mettre en place la mobilité du futur | 13 |
| 4.1.4. Se positionner au niveau cantonal et régional | 14 |
| 4.2. Trois valeurs qui guident les actions | 15 |
| 4.2.1. Service public | 15 |
| 4.2.2. Cohésion sociale | 15 |
| 4.2.3. Intérêt général | 15 |
| 4.3. Le développement durable en toile de fond | 16 |
| 4.3.1 Définition | 17 |
| 4.3.2. Etat de situation pour la Commune d'Estavayer | 18 |
| 4.3.3. Stratégie pour la législature 2021-2026 | 18 |
| 5. Conclusion | 19 |

1. Préambule

La Commune d'Estavayer vit sa deuxième législature suite à la fusion de 2017. Si, au cours de ses premières années de vie, les défis furent nombreux pour construire et structurer cette nouvelle et belle Commune, de grand enjeux sont toujours bien présents pour préserver et cultiver la qualité de vie qui constitue un atout majeur d'Estavayer. Les questions liées à l'accompagnement de la croissance démographique, à l'économie, à la mobilité, à la place d'Estavayer au niveau régional et cantonal, à la cohésion sociale ou encore au développement durable sont au centre des préoccupations. Sans oublier le rôle premier d'une Commune qui est de fournir des prestations de qualité à sa population.

Le Conseil communal nouvellement élu a décidé de prendre le temps d'analyser ces thématiques en se réunissant à plusieurs reprises afin de dégager une vision commune qui doit le guider dans ses actions au cours de cette législature. Cette vision commune et les actions principales que le Conseil communal souhaite mettre en œuvre sont décrites dans ce programme de législature qui doit servir de document de planification et de fil rouge pour ces cinq prochaines années.

La structure de ce programme de législature suit le cheminement effectué par le Conseil communal au cours des quatre ateliers qui ont permis sa réalisation. Dans un premier temps, une analyse de la situation actuelle de la Commune a été effectuée. En effet, avant de savoir où l'on veut aller, il est judicieux de savoir d'où l'on part. Sur la base de cet état de situation, les principaux défis d'Estavayer pour les années à venir ont été identifiés. Le Conseil communal a ensuite réfléchi aux valeurs qui étaient au centre de son engagement. Ces premières réflexions ont permis de dégager une intention stratégique qui constitue la vision de la Commune pour les années 2021 à 2026. Ensuite, accompagné de ses chefs de service, le Conseil communal a déterminé comment concrétiser son intention stratégique, que ce soit en termes de projets (en cours, à développer), de processus (à développer, à améliorer) et de réflexions internes ou externes à mener (études).

Ce programme de législature s'inscrit dans la continuité du précédent. En effet, plusieurs projets et réflexions ont été initiés au cours de la dernière législature qu'il s'agit de poursuivre et de concrétiser. Ce document sera complété d'un plan financier à cinq ans, qui sera présenté et mis à jour chaque année dans le cadre des budgets.

La réalisation de ce programme de législature, bien qu'imposé par aucune base légale, représente un engagement formel du Conseil communal sur l'orientation qu'il souhaite donner à Estavayer ces prochaines années. Il doit permettre de donner une ligne dans laquelle les projets communaux doivent pouvoir s'inscrire d'une manière cohérente. Il doit s'agir d'un document de conduite et de contrôle des affaires publiques.

Ce document a été réalisé à l'interne par les membres du Conseil communal et les chefs de Service, sous la conduite du Secrétaire général, accompagné dans sa tâche d'animation des ateliers et de rédaction du rapport par la Chargée de mission – Déléguée au Commerce local.

Le Conseil communal remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du présent document.

2. Etat de situation initial

2.1. Analyse de la situation

Avant de décider où l'on veut aller et prendre le bon chemin, il est important de savoir d'où l'on part. C'est fort de ce constat que le Conseil communal a décidé de dresser un état de situation actuel de la Commune. Pour se faire, il a réalisé une analyse SWOT¹ afin de déterminer les forces, les faiblesses, les menaces et les opportunités de la Commune en répondant aux questions suivantes :

- Quels sont les forces de la Commune ? Que fait-elle de bien ?
- Quelles sont les faiblesses de la Commune ? Que fait-elle moins bien ?
- Quelles opportunités externes peuvent faire évoluer la Commune ?
- Quelles menaces externes peuvent impacter négativement la Commune ?

Afin de nourrir ses réflexions, le Conseil communal s'est basé sur les résultats de l'enquête de satisfaction à la population qui a été menée en 2020, sur le bilan de fin législature 2017-2021, ainsi que sur ses expériences et son ressenti.

Le résumé de cet état de situation a été regroupé dans les thématiques suivantes.

Qualité de vie

La qualité de vie constitue un des atouts de la Commune d'Estavayer. Cette qualité de vie, reconnue et appréciée, est la somme de plusieurs facteurs, parmi lesquels, notamment :

- une situation géographique privilégiée avec les rives du lac, de grands espaces, des forêts, des villages bien préservés, un riche patrimoine médiéval, une proximité de l'autoroute et une desserte ferroviaire régionale ;
- une vie locale riche avec de nombreuses sociétés culturelles ou sportives qui proposent un choix d'activités variées ;
- une commune vivante animée tout au long de l'année par des manifestations locales ou de plus grande envergure favorisant les échanges et la convivialité.

L'obtention récente du label « Commune en santé » avec trois étoiles, la mention maximale, constitue une reconnaissance de tout ce qui a été mis en place au cours de ces dernières années pour promouvoir la santé au sens large, dans une optique de qualité de vie. Mais cette qualité de vie est à cultiver et à préserver, notamment face à la rapide évolution démographique que connaît la Commune.

Identité et cohésion

La Commune d'Estavayer est issue de la fusion en 2017 de sept anciennes Communes. Elle est composée de 13 localités et de deux hameaux (Autavaux, Bussy, Estavayer-le-Lac, Font, Forel, Franex, La Vounaise, Les Mussillens (hameau), Les Planches (hameau), Montborget, Montbrelloz, Morens, Murist, Ruyres-les-Prés et Vuissens).

Le territoire éclaté de la Commune avec la gestion d'espaces urbains et ruraux constitue un défi pour Estavayer, notamment en terme d'identité commune et de cohésion, tout comme la maîtrise du territoire qui s'étend sur 40 km².

1. Outil d'analyse stratégique qui repose sur quatre paramètres : Forces – Faiblesses – Opportunités – Menaces

La rapide croissance démographique de la Commune amène également chaque année de nombreux nouveaux habitants qu'il s'agit de bien intégrer, avec une attention particulière à porter à la population migrante. Les nombreuses mesures développées au cours de ces dernières années dans le domaine de la cohésion sociale sont à cultiver et à renforcer.

Position dans la région et le canton

Estavayer est la quatrième Commune du Canton et le Chef-lieu du district de la Broye. Malgré ce statut, notre Commune se sent parfois éloignée du Canton et de ses Services. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce sentiment : l'éloignement géographique qui ne facilite pas les contacts réguliers, l'absence d'un ou de plusieurs députés au sein du Conseil communal, l'intercantonalité qui donne parfois l'impression erronée d'une indépendance vis-à-vis du Canton sur certains dossiers, etc. La Commune doit être consciente de tous ces éléments et apprendre à mieux se positionner et fonctionner au niveau régional et cantonal.



Fonctionnement de l'Administration communale et des autorités

Comme l'a révélé l'enquête de satisfaction auprès de la population, l'image de l'Administration communale est positive. Face à l'ampleur de la tâche et à la complexité croissante des dossiers et des procédures, le Conseil communal est satisfait de pouvoir s'appuyer sur du personnel compétent et de qualité et considère que l'Administration communale fonctionne bien d'une manière générale.



Le Conseil communal et le Conseil général ont aussi bien collaboré lors de la dernière législature pour mettre sur les bons rails notre nouvelle Commune (adoption de nombreux règlements, octroi de crédits pour d'importants projets, travail constructif au sein des Commissions). Cette collaboration explique également certainement le sentiment positif de la population envers ses autorités. Ces bons rapports sont à pérenniser.

Infrastructures

La Commune d'Estavayer possède de nombreuses infrastructures qu'elle se doit d'entretenir, aussi bien au niveau des routes, des canalisations, des bâtiments, des espaces sportifs et culturels, des parcs ou encore des rives. Afin de répondre aux besoins de la population, de nouvelles infrastructures sont aussi à développer, notamment au niveau sportif. L'enquête de satisfaction à la population a aussi démontré un sentiment de manque au niveau de la diversité des logements proposés (appartements adaptés et/ou à loyers modérés). Le Conseil communal se doit d'avoir une stratégie pour le maintien et le développement de ses infrastructures.

Mobilité

La Commune d'Estavayer et notamment la Ville d'Estavayer-le-Lac se sont beaucoup développées au cours de ces dernières années et ce développement pose de réels défis en termes de mobilité, que ce soit au niveau de la desserte en transports publics, de la gestion de la circulation au centre-ville et vers le lac, de la place à laisser à chaque type de mobilité et notamment à la mobilité douce, ou encore au niveau du stationnement. La situation est actuellement tendue et des solutions sont à trouver et à mettre en place pour le futur.

Economie et fiscalité

La Commune d'Estavayer compte environ 4'500 emplois sur son territoire, ce qui est positif². Elle a aussi la chance d'être un pôle touristique cantonal et de bénéficier de nombreux visiteurs qui contribuent à faire fonctionner l'économie locale, notamment pendant la période estivale. Par contre, malgré ces atouts, la situation financière de la Commune est à surveiller. Tous les derniers exercices comptables se sont soldés par un excédent de recettes, ce qui est positif, et les autorités ont pu respecter leur volonté de maintenir la fiscalité à son niveau actuel lors de la dernière législature. Cependant, le taux d'imposition communal reste élevé au niveau régional et les nombreux investissements en cours et futurs incitent à la prudence. Une attention particulière doit aussi être portée au maintien de l'attractivité commerciale du centre-ville. Le patrimoine financier communal pourrait également être davantage valorisé et le potentiel de la zone industrielle Plein Sud devra être exploité.

2. 4'449 emplois en 2018, selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique

Développement durable

Le développement durable est un thème d'actualité et le Conseil communal est conscient du défi climatique et de la nécessité de ne pas prêter les générations futures. Plusieurs actions ont été menées ou sont en cours dans le domaine du développement durable parmi lesquelles nous pouvons citer l'obtention du label Cité de l'énergie et son plan d'action lié (assainissement de l'éclairage public, efficacité énergétique des bâtiments, pose de bornes de recharge de véhicules électriques, etc.), diverses actions visant à promouvoir la biodiversité dans nos espaces verts, etc. Ce sujet est une attente claire des citoyens puisque l'enquête de satisfaction à la population a démontré que plus de trois quarts des répondants souhaiteraient que la Commune s'implique davantage dans le développement durable. Mais si les habitants demandent des actions de la Commune, ceux-ci sont aussi prêts à jouer un rôle dans ce domaine puisqu'environ 60% des répondants se déclarent prêts à s'impliquer.

2.2. Principaux défis

Après avoir analysé la situation actuelle, le Conseil communal a identifié les principaux défis auxquels la Commune devra faire face au cours de ces prochaines années. Ces principaux défis s'articulent autour des grands thèmes suivants :

- **Accompagnement de l'évolution démographique.** La Commune grandit avec la construction de nombreux logements et le développement de plusieurs quartiers. Ce développement a été souhaité par les autorités au cours des dernières législatures au travers des documents de planification urbanistiques (PAL, PAD, etc.). Cette évolution démographique engendre de nombreux défis, que ce soit au niveau du maintien et du développement d'infrastructures répondant aux besoins de la population ou encore de la fourniture de prestations adaptées. L'objectif final étant de maintenir la qualité de vie qui constitue une force de notre Commune ;
- **Promotion de l'économie.** L'évolution démographique doit s'accompagner d'un renforcement de l'économie locale. Cet enjeu passe, d'une part, par un accompagnement des besoins des acteurs économiques actuels et, d'autre part, par le développement de manière ciblée du tissu industriel. La Commune doit aussi miser sur ses forces actuelles et notamment le secteur du tourisme ;
- **Réflexions et actions en lien avec la mobilité.** La mobilité est un enjeu central à Estavayer. Quelle place laisser à chaque type de mobilité (transport individuel motorisé, transports publics, mobilité douce) ? Comment concilier les besoins de chacun en lien avec les contraintes urbanistiques de la Commune et notamment du centre-ville ? Ces principales questions devront obtenir des réponses assez rapidement ;
- **Positionnement au niveau cantonal et régional.** La Commune doit se montrer proactive et devenir un acteur incontournable au niveau régional et cantonal afin de promouvoir ses intérêts ;
- **Développement durable.** Le thème du développement durable est sur toutes les lèvres mais il n'est pas simple à aborder. En effet, chacun a sa propre définition de ce concept et l'équilibre entre les trois piliers qui le composent (social, environnement, économie) n'est pas évident à trouver. Au niveau d'une Commune, il est également nécessaire de bien réfléchir à comment intégrer cette notion non seulement dans les projets actuels et à venir mais aussi dans le fonctionnement quotidien de la Commune.

Conseil communal



2.3. Valeurs

Le Conseil communal a également mené une réflexion sur les valeurs communes qui guident ses actions au quotidien. Pour ce faire, il a été demandé à chaque membre du collège de répondre aux questions suivantes :

- Ce qui m'importe dans ma tâche de Conseiller-ère communal-e...
- Ce en quoi je crois profondément dans ma tâche de Conseiller-ère communal-e...

La mise en commun des réflexions individuelles a permis de ressortir des valeurs communes que le Conseil communal souhaite transmettre, d'une part au niveau de son fonctionnement interne et d'autre part, vers la population.

A l'interne, les notions de respect, d'authenticité, de bienveillance, d'échanges, de collégialité, d'esprit d'équipe ou encore de responsabilité exemplaire sont ressortis.

Envers ses citoyens, les notions d'intérêt général, de transparence, de cohésion sociale et de service aux citoyens ont été mises en exergue.

3. Intention stratégique

Sur la base de l'analyse de la situation actuelle de la Commune, le Conseil communal a défini sa vision (intention stratégique) pour les prochaines années. Cette intention stratégique devra guider les actions du Conseil communal au cours de cette législature. Elle se décline dans la phrase ci-dessous.

« Au cours de cette législature, la Commune d'Estavayer souhaite:

- **accompagner son évolution démographique** en développant des infrastructures et des activités répondant aux besoins actuels et futurs de sa population dans une optique de maintien de la qualité de vie au sein de la Commune;
- **promouvoir son économie** en répondant aux attentes des entreprises actuelles et en prospectant de manière ciblée les entreprises potentielles, en favorisant une économie circulaire et en misant sur son attractivité touristique;
- **mettre en place sa mobilité du futur** en disposant d'une planification d'actions pour chaque type de mobilité (mobilité douce, transports publics, transport individuel motorisé) et en mettant à jour son concept de circulation et de stationnement;
- **se positionner au niveau cantonal et régional** en étant présent et influant dans les organes décisionnels et en collaborant de manière proactive aux projets pour être acteur du développement communal, broyard et fribourgeois.

Le Conseil communal place au coeur de son mandat le service public (qualité des prestations fournies, conduite de projets complexes), la cohésion sociale (échanges, adhésion aux projets communaux, promotion de la mixité) et l'intérêt général (exemplarité, transparence, crédibilité, présence).

Il construit ses actions dans une logique de développement durable en trouvant l'équilibre entre ses trois piliers que sont l'environnement, l'économie et le social. »

4. Concrétisation de l'intention stratégique

Après avoir défini sa vision pour la législature à venir, le Conseil communal s'est attelé à traduire son intention stratégique en actions concrètes, en collaboration avec les cinq chefs de Service de la Commune. Ces actions concrètes prennent la forme de projets (en cours, à développer), de processus (à développer, à améliorer) et de réflexions internes ou externes à mener (études).

Ce chapitre reprend les quatre défis principaux à relever, les trois valeurs qui doivent guider les actions de la Commune et la thématique du développement durable. Il sera expliqué ce qui compte être fait au cours de cette législature, avec des exemples concrets. Ces actions sont volontairement présentées par thème et non par dicastères, car elles impliquent, pour la plupart d'entre elles, une transversalité dans leur réalisation.

Ces actions ne sont pas chiffrées dans ce document. Elles le seront dans le plan financier à cinq ans qui sera mis à jour et présenté au Conseil général au moins une fois par année.

4.1. Quatre défis principaux à relever

4.1.1. Accompagner l'évolution démographique

Malgré sa croissance, la qualité de vie doit être maintenue et cultivée au sein de la Commune d'Estavayer. Pour ce faire, l'évolution démographique de la Commune doit être accompagnée de manière judicieuse. Cet accompagnement se traduit par les principales actions suivantes.

Bénéficier d'une administration communale moderne et performante en :

- Disposant de locaux adéquats, ce qui implique la finalisation de la rénovation du bâtiment administratif de la Grenette (réaménagement de l'accueil communal, création d'un local de pause, création d'un local à vélos) et la création d'un local de stockage adapté pour les archives communales ;
- Proposant de nouvelles prestations en ligne aux citoyens (paiement, réservation des salles, géolocalisation des infrastructures communales) ;
- Disposant d'outils de travail modernes (gestion électronique des documents, renouvellement des serveurs) ;
- Disposant d'outils de planification en termes de développement démographique, de réseaux ou de logements.

Mener une politique foncière active en :

- Favorisant les DDP ;
- Ciblant des terrains à acquérir.

Mener une politique de logement adaptée aux besoins en :

- Définissant une politique communale de logement ;
- Favorisant la construction d'appartements adaptés.

Maintenir à niveau et développer les infrastructures de base en :

- Entretien, selon une planification définie le réseau routier et les infrastructures souterraines ;
- Disposant d'une planification d'intervention et d'entretien courant des espaces verts et des infrastructures extérieures dans les villages et dans la ville ;
- Créant des aménagements paysagers dans tous les cimetières ;
- Développant une deuxième station de production d'eau potable ;
- Assainissant la station d'épuration de l'ERES ;
- Rénovant la caserne des pompiers ;
- Rénovant et en réhabilitant le bâtiment historique du Sacré-Cœur ;
- Disposant d'une stratégie foncière pour ses bâtiments communaux (entretien et rénovation, affectation, acquisition, vente).

Mener une réflexion sur l'opportunité de fournir certaines prestations à l'interne ou de les sous-traiter en :

- Analysant si certaines tâches devraient être sous-traitées à des entreprises locales, par exemple au niveau des espaces verts, des bâtiments ou de certains travaux ;
- Analysant sa gestion des déchets en lien avec l'échéance de la convention pour la déchetterie régionale.

Soutenir et développer l'offre sportive en :

- Entretien des infrastructures actuelles ;
- Développement du réseau sportif régional multisite avec une priorité au niveau de l'aménagement de nouveaux terrains de football ;
- Soutenant les sociétés et associations actives dans le domaine sportif.

Soutenir et développer l'offre culturelle en :

- Entretien des infrastructures actuelles ;
- Soutenant les sociétés et associations actives dans le domaine culturel ;
- Menant une étude pour le développement et l'extension du Musée d'Estavayer-le-Lac et ses grenouilles.

Développer la cohésion sociale en :

- Favorisant les projets intergénérationnels ;
- Favorisant les projets promouvant la mixité sociale ;
- Menant des réflexions pour la création d'un centre socio-culturel.

4.1.2. Promouvoir l'économie

La Commune d'Estavayer dispose d'un tissu économique riche et varié. Dans ce sens, la Commune souhaite davantage jouer un rôle de facilitatrice envers les acteurs économiques. De plus, la Commune souhaite accompagner l'accueil de nouvelles entreprises grâce à sa gestion des terrains industriels légalisés. Enfin, Estavayer dispose d'une attractivité touristique indéniable, de par sa situation géographique et les activités proposées, qui mérite d'être valorisée. Le Conseil communal souhaite exploiter les axes suivants afin de promouvoir l'économie :

Répondre aux attentes des entreprises actuelles en :

- Encourageant les échanges et la connaissance mutuelle entre les entreprises de la Commune dans l'optique de favoriser une économie circulaire ;
- Organisant des rencontres régulières avec les acteurs économiques principaux ;
- Se montrant disponibles et présents (recherche de terrains, de locaux, questions techniques ou administratives, etc.) ;
- Créant et rendant vivante la zone de rencontre du centre-ville pour favoriser le commerce local ;
- Menant diverses actions de promotion et de soutien au commerce local.

Prospecter de manière ciblée de nouvelles entreprises en :

- Identifiant les secteurs d'activités qui complèteraient le tissu économique actuel (agro-alimentaire, santé, artisanat, etc.) ;
- Finalisant l'équipement de la zone industrielle de Plein Sud ;
- Entretien des contacts réguliers avec les organes cantonaux et régionaux de promotion économique.

Miser sur l'attractivité touristique de la Commune en :

- Continuant la procédure initiée pour reprendre la main et réhabiliter l'Hôtel du Lac ;
- Continuant la procédure initiée pour obtenir la concession du Port de plaisance et poursuivre le développement du port de petite batellerie de la SICEL en créant des synergies avec le Port de plaisance ;
- Réaménageant et développant les rives (liaisons piétonnières, espaces de baignade, débarcadère) ;
- Réaménageant et déplaçant en partie le camping communal (développement des places de passage, développement du glamping, déplacement du camping résidentiel) ;
- Réaménageant le site de la Nouvelle plage ;
- Concrétisant le projet « Le Grand Jeu » de parcours touristique en ville ;
- Développant l'accueil pour les cyclistes ;
- Développant des places de pique-nique.

4.1.3. Mettre en place la mobilité du futur

La mobilité est une thématique communale complexe, particulièrement au niveau de la Ville d'Estavayer-le-Lac. En effet, comment régler au mieux la circulation en vieille-ville, dans des rues étroites et saturées à certaines heures, comment y intégrer le passage d'un bus urbain, comment répondre aux attentes croissantes des usagers de la mobilité douce, comment ne pas augmenter le trafic motorisé vers le bas de la ville, comment gérer l'accessibilité aux habitants et aux commerces, comment gérer le stationnement. Toutes ces questions d'actualité sont sur la table du Conseil communal qui se doit d'y répondre et de mettre en œuvre les mesures qu'il juge les plus adaptées. Pour ce faire, il souhaite au cours de cette législature :

Avoir un concept et des projets pour chaque type de mobilité (douce, individuelle motorisée, transports publics) en tenant compte des besoins des différentes catégories de la population en :

- Mettant en circulation une ligne urbaine de transport public (bus urbain) ;
- Réalisant un atelier pour intégrer les deux roues dans le réseau de mobilité actuel ;
- Développant un réseau de pistes cyclables.

Régler les nœuds de circulation en :

- Améliorant la liaison et l'accessibilité au lac pour tous les types de mobilité ;
- Désengorgeant le centre-ville du trafic de transit.

Améliorer la stratégie de stationnement en :

- Créant des poches de stationnement à proximité, mais à l'extérieur de la vieille-ville ;
- Menant une étude de faisabilité pour la création de parkings de grande capacité aux portes de la ville ;
- Mettant à jour le concept et le règlement de stationnement (durée, tarification, vignettes).

4.1.4. Se positionner au niveau cantonal et régional

Estavayer veut assumer son rôle de Chef-lieu au niveau cantonal et de Commune centre au niveau régional, afin de promouvoir les intérêts de sa population. Plusieurs actions doivent être menées pour démontrer notre volonté d'être un acteur du développement communal, régional et cantonal. Pour ce faire, la Commune doit :

Etre présente et influente dans les organes décisionnels en :

- Jouant un rôle de moteur et de force de proposition dans les associations intercommunales ;
- Participant activement et attentivement aux travaux et réflexions des associations régionales (Ascobroye, COREB) et cantonales (ACF, Conférence des Syndics) ;
- Créant des alliances avec d'autres communes lorsque cela est nécessaire ;
- N'hésitant pas à prendre position sur les consultations ayant une influence sur la Commune.

Etre présente dans les lieux de rencontre en :

- Participant aux séminaires proposés sur les thématiques en lien avec les enjeux de notre Commune ;
- Favorisant le réseautage lors de diverses manifestations (apéritifs économiques, inaugurations officielles, Comptoir broyard).

Collaborer et avoir des liens réguliers avec les Services cantonaux en :

- Sollicitant des rencontres régulières ;
- Créant/développant un réseau entre nos Services communaux, les Services communaux des autres grandes Communes ainsi que les Services cantonaux ;
- Se proposant comme Commune pilote pour des projets cantonaux.



4.2. Trois valeurs qui guident les actions

Comme cela est mentionné dans son intention stratégique, le Conseil communal souhaite placer au cœur de son mandat le service public, la cohésion sociale ainsi que l'intérêt général. Dans les points qui suivent, il est expliqué plus précisément ce que le Conseil communal entend par ces termes.

4.2.1. Service public

La mission d'une Commune est de fournir des prestations à ses citoyens. Le Conseil communal ne souhaite pas s'acquitter de cette tâche par devoir ou par obligation légale mais bien par conviction. Il souhaite pouvoir proposer des prestations de qualité qui répondent aux besoins de la population. Il souhaite aussi disposer de ressources qualifiées à l'interne aptes, d'une part, à mener des projets complexes et, d'autre part, disponibles à soutenir les citoyens dans leurs démarches administratives. Le service public doit être une préoccupation constante des élus et du personnel communal.

4.2.2. Cohésion sociale

Comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans ce document, la qualité de vie d'Estavayer est reconnue et il faut tout faire pour la conserver, malgré la forte croissance démographique et ceci, en favorisant l'intégration des nouveaux habitants dans la vie locale. Pour ce faire, la Commune doit continuer de soutenir et favoriser les échanges entre tous les acteurs qui œuvrent à la cohésion sociale et en particulier les collaborateurs du Secteur animation socioculturelle et intégration, les sociétés locales et organisateurs de manifestations, les plus de 120 agents sympas formés dans le cadre d'estasympa, les bénévoles qui organisent des activités dans les localités de la Commune, les responsables d'associations régionales et cantonales qui ont des antennes dans notre commune, etc. Le Conseil communal est convaincu de la nécessité de promouvoir la mixité et les interactions entre les diverses générations (jeunes, adultes, seniors) et les différentes cultures (intégration des migrants).

Un effort particulier doit être fait par la Commune pour communiquer l'importante offre existante dans ce domaine et pour coordonner les actions communales, associatives ou privées dans un but de complémentarité et pas de concurrence.

Le Conseil communal souhaite aussi prendre le temps de bien expliquer et de bien communiquer sur les importants projets en cours et à venir avec, comme objectif, que la population puisse y adhérer. Il souhaite aussi développer des démarches participatives pour certains projets.

4.2.3. Intérêt général

Le Conseil communal s'engage à mener ses réflexions et prendre ses décisions en ayant à l'esprit l'intérêt général. Pour ce faire, il souhaite que la Commune et ses services se montrent exemplaires dans leurs actions. Il prône également la transparence et s'engage à communiquer régulièrement par ses canaux officiels (site internet, Journal d'Estavayer, page communale Facebook) ou via la presse et à organiser des séances publiques d'information lorsque cela s'avère nécessaire. Enfin, le Conseil communal souhaite que la population le juge crédible dans ses actions et va continuer à se montrer présent lors des manifestations, des assemblées de sociétés locales ou sur le terrain pour pouvoir expliquer à la population ses choix et écouter les préoccupations de chacun.

4.3. Le développement durable en toile de fond

Durant les échanges entre le Conseil communal, les trois piliers du développement durable sont apparus sous forme de valeurs importantes. En effet, le développement durable est un thème d'actualité et le Conseil communal est conscient du défi climatique et de la nécessité de ne pas prêter aux générations futures.

Ce chapitre présente une définition du développement durable, puis un état de situation des actions de la Commune d'Estavayer en faveur de celui-ci et conclut avec le positionnement et la stratégie prévue pour cette législature.



4.3.1. Définition

La Suisse se réfère à la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland), dans son rapport intitulé « Notre avenir à tous »: « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ».

Le développement durable est souvent associé à l'environnement uniquement. Or, cet aspect n'est qu'un des trois piliers de la durabilité. Le schéma ci-dessous rappelle les trois piliers que sont l'environnement, le social et l'économie. Un projet se dit durable lorsqu'il concilie les trois piliers, soit qu'il est viable, viable et équitable. Cela veut dire que concrètement, sur le terrain, il est nécessaire de travailler sur les trois axes.

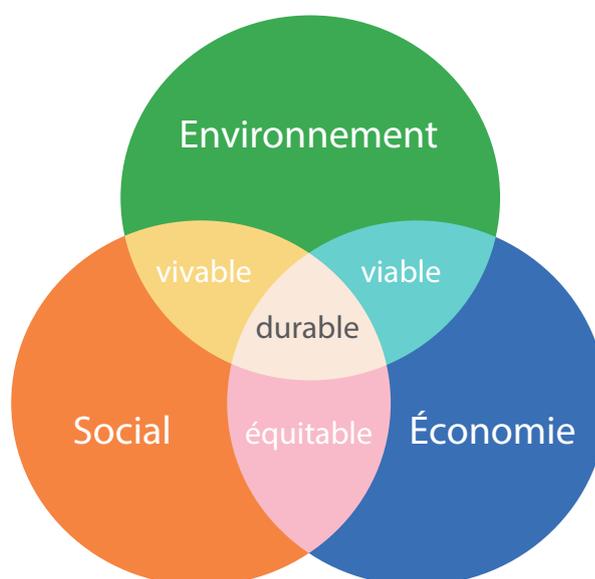


Schéma 1 : la durabilité et ses trois piliers

4.3.2. Etat de situation pour la Commune d'Estavayer

La Commune s'est déjà engagée en faveur du développement durable lors de sa dernière législature et avant, en réalisant divers projets. Les actions principales sont la labellisation Cité de l'Energie et son plan d'action, l'aménagement des espaces verts pour davantage de biodiversité, les projets en faveur de la cohésion sociale ou encore de l'économie locale.

4.3.3. Stratégie pour la législature 2021-2026

Durant cette législature, le Conseil communal souhaite mener une stratégie de développement locale en faveur du développement durable. Cela se traduit par les actions suivantes.

Réaliser un état des lieux en :

- Recensant les actions menées par la Commune en faveur de la durabilité selon les 10 thèmes définis par l'association Coord21, qui sont : Consommation et production - Développement urbain, mobilité et infrastructures - Energie et climat - Ressources naturelles - Systèmes économique et financier - Education, recherche et innovation - Sécurité sociale - Cohésion sociale – Santé - Gouvernance et partenariat ;
- Recensant, dans un deuxième temps, les actions menées par la population selon la même méthode ;

Renforcer le développement durable en :

- Analysant le « Portefeuille d'actions durables », document réalisé par l'Etat de Fribourg et l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF), afin de développer des projets et cibler des actions équilibrées en termes de responsabilité environnementale, d'efficacité économique et de solidarité sociale ;
- Faisant évoluer les différents projets menés durant la précédente législature dans une optique de durabilité ;
- Développant de nouveaux projets présentés dans les 10 thèmes de Coord21 ;
- Justifiant les gros projets sous l'angle des trois piliers de durabilité dans les messages au Conseil général ;
- Réalisant un bilan des projets durables à la fin de sa législature.

Le Conseil communal souhaite également mener une réflexion au niveau de son engagement pour la durabilité dans les prochaines années, en évaluant la mise en place d'une stratégie globale en faveur du développement durable.

5. Conclusion

La Commune d'Estavayer est une Commune vivante et dynamique. Les projets de développement sont bien présents et nombreux, et ceux-ci engendrent de nombreux défis. Le Conseil communal a détaillé dans ce programme de législature comment il entendait relever ces différents défis tout en ayant comme préoccupation principale de préserver la qualité de la vie de la population et en étant conscient de ses responsabilités au niveau du développement durable.

Le Conseil communal va veiller au respect de ses engagements pris dans ce document en suivant régulièrement à l'interne la concrétisation des actions énumérées dans les pages précédentes. Il va aussi veiller à ce que les nouveaux projets qui vont apparaître en cours de législature puissent s'inscrire avec cohérence dans sa vision.

Les défis sont nombreux et ce programme de législature est ambitieux. Le Conseil communal s'engage à mettre toute son énergie au service de la Commune pour les relever. Pour ce faire, il aura besoin du soutien de ses Services communaux, du Conseil général et de la population. Ce n'est en effet qu'en collaborant et en réunissant nos forces que nous pourrons œuvrer tous ensemble pour le bien de la Commune et de sa population.



Conseil communal

Programme de législature 2021 - 2026



Rue de l'Hôtel de Ville 11
Case postale 623
CH-1470 Estavayer-le-lac
commune@estavayer.ch
T. +41 26 664 80 00
www.estavayer.ch